

**ALLOCUTION
D'OUVERTURE DE
MONSIEUR MOUSTAPHA KA,
PRÉSIDENT DE L'OFNAC**

***Le 15 septembre à 9H00
Yuma Hôtel, Saly***

**ATELIER DE CARTOGRAPHIE
DES RISQUES DE
CORRUPTION DANS LE
SECTEUR DES TRANSPORTS
ROUTIERS**

- **Monsieur le ministre en charge des transports ;**
- **Mesdames et messieurs les représentants des départements ministériels ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des Administrations et structures de l'Etat évoluant dans le secteur des transports routiers ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des forces de défense et de sécurité ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations professionnelles et syndicales du secteur des transports routiers ;**
- **Messieurs les membres de l'Assemblée de l'OFNAC ;**
- **Mesdames et messieurs les chefs de Département et de service ;**
- **Chers collaborateurs, chers participants,**
- **Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec un réel plaisir et un sens aigu de responsabilité que je prends la parole ce matin, à l'occasion de cet atelier consacré à la ***cartographie des risques de corruption dans le secteur des transports routiers.***

Comme vous le savez, cette rencontre s'inscrit dans la continuité de l'approche sectorielle développée par l'OFNAC, qui consiste à collaborer avec les acteurs des secteurs stratégiques de notre économie afin d'identifier ensemble les vulnérabilités susceptibles de favoriser la corruption et de proposer des mesures adaptées. Cette démarche prend aujourd'hui une dimension nouvelle.

En effet, l'année 2025 a marqué une étape importante dans le renforcement de l'architecture nationale de prévention et de lutte contre la corruption, avec l'adoption de quatre textes législatifs majeurs :

- **la loi n° 2025-12 du 3 septembre 2025 portant création de l'Office national de Lutte contre la Corruption ;**

- **la loi n° 2025-13 du 3 septembre 2025 relative à la déclaration de patrimoine ;**
- **la loi n° 2025-14 du 4 septembre 2025 portant statut et protection des lanceurs d'alerte,**
- **et la loi n° 2025-15 du 4 septembre 2025 relative à l'accès à l'information.**

Ce nouveau corpus juridique refonde notre dispositif national d'intégrité et consacre une ambition renouvelée pour mieux prévenir la corruption, renforcer la transparence, promouvoir la redevabilité, mieux détecter les atteintes à la probité et protéger ceux qui contribuent à les dénoncer.

Ces réformes traduisent ainsi, dans notre ordonnancement institutionnel, l'exigence d'éthique portée par le triptyque « **Jub, Jubal, Jubanti** ».

Ce nouveau cadre nous engage et nous invite notamment à renforcer notre action en amont, car la lutte contre la corruption ne saurait se limiter à intervenir lorsque l'acte a déjà été commis.

C'est pourquoi l'OFNAC place la prévention au cœur de son action. Elle vise à anticiper les risques de corruption en identifiant les situations dans lesquelles elle pourrait prospérer, comprendre les faiblesses qui la rendent possible, sécuriser les procédures, réduire les marges de vulnérabilité et accompagner les administrations dans la mise en place de mécanismes de maîtrise et de gestion des risques de corruption.

C'est justement dans cette nouvelle dynamique d'anticipation que s'inscrit l'atelier qui nous réunit aujourd'hui.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Le choix du secteur des transports routiers n'est pas fortuit car étant au cœur de la vie économique et sociale de notre pays. Il assure quotidiennement la mobilité des personnes et des biens, contribue au désenclavement des territoires et facilite les échanges commerciaux.

Mais derrière cette réalité économique fondamentale, se trouve un ensemble complexe de procédures, d'autorisations, de contrôles et d'interactions entre l'administration, les professionnels et les usagers.

Ainsi, la délivrance des permis de conduire, des licences, agréments et autorisations, le contrôle technique des véhicules, les contrôles routiers, la gestion des infrastructures, le paiement des amendes et pénalités, entre autres processus, constituent autant de domaines dans lesquels la transparence, l'intégrité et la qualité des mécanismes de contrôle doivent être constamment préservées.

Partout où existent une décision administrative, un contrôle, une autorisation, une sanction ou un pouvoir d'appréciation, il convient de s'assurer que les procédures sont suffisamment transparentes et sécurisées pour prévenir les risques de corruption.

A ce stade de mon propos je voudrais être très clair sur le sens de notre démarche : « **Cartographier un risque, ce n'est pas désigner un coupable. Ce n'est pas non plus jeter le soupçon sur des femmes et des hommes qui servent quotidiennement leur pays** ». Mais c'est regarder objectivement nos systèmes, nos procédures et nos pratiques pour identifier les circonstances susceptibles de créer une vulnérabilité et rechercher collectivement les moyens de la réduire.

C'est pourquoi nous avons souhaité que cet exercice réunisse les principales parties prenantes : administrations publiques, services techniques, forces de défense et de sécurité, organismes intervenant dans la sécurité routière et le contrôle technique, professionnels du transport, acteurs de l'assurance, organisations syndicales et professionnelles ainsi que représentants de la société civile.

Cette diversité est essentielle car les solutions les plus pertinentes ne peuvent être construites sans celles et ceux qui connaissent les réalités du secteur, qui le régulent, qui le contrôlent, qui y travaillent ou qui en utilisent quotidiennement les services.

Monsieur le Ministre,

Chers participants,

Nous ne saurions parler de gouvernance du transport routier sans évoquer les conséquences dramatiques que les insuffisances de gouvernance dans ce secteur peuvent avoir sur la sécurité des personnes et la protection des vies humaines.

Le tragique accident de Sikilo, survenu le 8 janvier 2023 et ayant causé quarante (40) pertes en vies humaines, reste encore présent dans notre mémoire collective.

À la suite de ce drame, vingt-trois (23) mesures avaient été arrêtées dans le cadre d'un Conseil interministériel.

Elles concernent notamment les conditions d'exploitation des transports de passagers et de marchandises, le contrôle technique, les conditions d'octroi des agréments, l'accès au permis de conduire, la dématérialisation des paiements des amendes et pénalités ou encore la sécurité des usagers de deux-roues.

L'évocation de ces mesures nous rappelle une réalité fondamentale :

« dans le secteur des transports, l'intégrité n'est pas seulement une question de bonne gouvernance, elle peut aussi être une question de sécurité. »

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Le nouveau dispositif juridique de lutte contre la corruption adopté en 2025 nous fournit, à cet égard, des leviers complémentaires. Le nouvel OFNAC, doté d'un cadre juridique renforcé, doit pleinement jouer son rôle dans l'écosystème en développant une prévention davantage fondée sur l'anticipation, l'analyse des risques et l'accompagnement des acteurs.

Au terme de nos travaux, nous devons disposer d'un outil d'aide à la décision permettant aux autorités, aux administrations et aux acteurs du secteur de concentrer leurs efforts là où les vulnérabilités sont les plus importantes.

C'est pourquoi cet exercice devra déboucher sur un plan de mitigation des risques de corruption, accompagné de recommandations opérationnelles et d'une feuille de route.

Mesdames et Messieurs,

La réussite de cet exercice dépendra avant tout de la qualité et de la sincérité de nos échanges.

Une cartographie des risques exige de regarder les procédures telles qu'elles fonctionnent réellement, et pas uniquement telles qu'elles devraient fonctionner.

Elle suppose d'identifier les bonnes pratiques, mais également d'accepter d'examiner les zones de fragilité, les insuffisances éventuelles des mécanismes de contrôle et les pratiques susceptibles de créer des risques.

Je vous invite donc à faire de ces trois journées un véritable espace de dialogue professionnel, ouvert, franc et constructif.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Avant de conclure, je voudrais adresser mes, remerciements les plus sincères à **Monsieur le Ministre chargé des Transports**, ainsi qu'à ses collaborateurs, et à l'ensemble des structures, administrations publiques, organisations professionnelles et syndicales qui ont bien voulu prendre part à cet exercice.

Votre présence témoigne d'une conviction que nous partageons : ***la prévention de la corruption est une responsabilité collective.***

Je suis convaincu que l'expertise réunie dans cette salle et l'engagement de chacune et de chacun d'entre nous, nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de cet atelier.

Sur ces mots, je déclare ouverts les travaux de l'atelier sur la cartographie des risques de corruption dans le secteur des transports routiers et formule le vœu qu'ils permettent non seulement de poser un diagnostic partagé, mais surtout de construire des réponses concrètes et applicables.

Je vous remercie de votre aimable attention.